

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 23 AVRIL 2026**

Publiée sur le site Internet de la Ville : 30 avril 2026

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 avril 2026

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Président : M. Jérémie BREAUD, MAIRE

**Secrétaire de séance** : Mme Véronique BOUCHER

**Membres présents** : 39

M. Jérémie BREAUD, MAIRE, Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, Mme Valérie BOULARD, M. Tarik EZ ZAJJARI, Mme Nathalie BRAMET, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, Mme Laurence MARTEL, M. Hervé THIBAUD, Mme Arielle HILLENMEYER, M. Raphaël SULTANA, Mme Muriel ROBIC, M. Grégory BRUNET, Mme Alexcia COULY, M. Emmanuel MAILLET, Mme Odile LEPINASSE, M. Michel ARACIL, Mme Véronique BOUCHER, M. Samir M'HACHI, Mme Christiane RIVOIRE, M. Stéphane GENIN, Mme Lætitia PEPINO, M. Michel CHAVALARD, Mme Nadia DJELTI, M. Fatih DEMIRAY, Mme Patricia BENZEKRY, M. René SIMILLION, Mme Elodie CHAZELLE, M. Fabien DUFFIT-DALLOZ, Mme Marie ANDREANI, Mme Muriel NÉMOZ, M. Frédéric RENAUD, Mme Lucile MOREL, M. Patrice BADARD, Mme Manon DOYELLE, M. Ledion LAKURIQI, Mme Hélène QUINQUETON, Mme Aline CONCHONNET, M. Hervé LEQUIN

**Membres ayant donné pouvoir** : 4

Mme Sandrine CLAUDIN pouvoir à Mme Valérie BOULARD  
M. Alexis CREUSEVEAU pouvoir à M. Fabien DUFFIT-DALLOZ  
M. Kossi Eric AHIALEY pouvoir à M. Marc DUBIEF  
M. Gabriel SAINT-LOUIS pouvoir à Mme Hélène QUINQUETON

**Délibération n°20260423DEL26**

**ACTION EDUCATIVE**

**Modification du périmètre scolaire**

**RAPPORTEUR : M. TARIK EZ ZAJJARI**

Mesdames, Messieurs,

Par application de l'article L. 212-7 du Code de l'Éducation, la Ville fixe par délibération les périmètres scolaires et l'affectation des élèves en fonction de cette sectorisation des écoles.

La décision d'affectation s'impose aux familles par application de l'article L. 131-5 du Code de l'Éducation. La dernière sectorisation avait été définie par la délibération n° 20260205DEL2 du 5 février 2026.

Compte-tenu de la création de nouveaux numéros, il convient de mettre à jour

Ainsi, les enfants résidant aux numéros au 5 rue Clémence Lortet (création du 5A - 5B - 5C - 5D - 5E et 5F arrêté du Maire n° DAU\_AR20260124) se verront scolarisés à l'école Pierre Cot qui est l'école de secteur des terrains cadastrés.

Cette modification entrera en application pour les inscriptions à l'école de l'année scolaire 2026-2027.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

-- **ADOPTER** le nouveau périmètre scolaire,

- **DIRE** que les périmètres tels que définis par la délibération délibération n° 20260205DEL2 sont abrogés et remplacés par les périmètres ci annexés.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

**Le Maire,**

**Jérémie BREAUD**